

**Reçu au titre des dons
à certains organismes d'intérêt général**
Articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du code général des impôts (CGI)

Numéro d'ordre du reçu

Bénéficiaire des versements

Nom ou dénomination :

AS LYON-CALUIRE HANDBALL

Adresse :

N° **1** Rue **Curie**

Code postal **69300** Commune **CALUIRE ET CUIRE**

Objet :

CLUB DE HAND BALL

SIRET:40292233000020

Cochez la case concernée (1) :

- ☐ Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du/...../..... publié au Journal officiel du/...../..... ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du/...../.....
- ☐ Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation
- ☐ Fondation d'entreprise
- ☐ Oeuvre ou organisme d'intérêt général
- ☐ Musée de France
- ☐ Établissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- ☐ Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises
- ☐ Association cultuelle ou de bienfaisance et établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle
- ☐ Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals
- ☐ Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement
- ☐ Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)
- ☐ Établissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- ☐ Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail).
- ☐ Associations intermédiaires (article L. 5132-7 du code du travail)
- ☐ Ateliers et chantiers d'insertion (article L. 5132-15 du code du travail)
- ☐ Entreprises adaptées (article L. 5213-13 du code du travail)
- ☐ Agence nationale de la recherche (ANR)
- ☐ Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)
- ☒ Autre organisme : **ASSOCIATION SPORTIVE- LOI 1901**

(1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme

(2) dons effectués par les entreprises

Donateur

Nom :

JABOUILLE

Prénoms :

Julien

Adresse :

1 rue JosÃ©phine SOULARY

Code postal : 69004

Commune : Lyon

Le bÃ©nÃ©ficiaire reconnaÃ®t avoir reÃ§u au titre des dons et versements ouvrant droit Ã rÃ©duction d'impÃ´t, la somme de :

283.38

euros

Somme en toutes lettres : deux cent quatre-vingt-trois euros trente-huit centimes

Date du versement ou du don : 30 / 06 / 2025

Le bÃ©nÃ©ficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reÃ§oit ouvrent droit Ã la rÃ©duction d'impÃ´t prÃ©vue Ã l'article (3) : ☒ 200 du CGI ☐ 238 bis du CGI ☐ 885-0 V bis A du CGI

Forme du don :

☐ Acte authentique ☐ Acte sous seing privÃ© ☐ DÃ©claration de don manuel ☐ Autres

Nature du don :

☐ NumÃ©raire ☐ Titres de sociÃ©tÃ©s cotÃ©s ☐ Autres (4)

En cas de don en numÃ©raire, mode de versement du don :

☐ Remise d'espÃ©ces ☐ ChÃ¨que ☐ Virement, prÃ©lÃ¨vement, carte bancaire

(3) L'organisme bÃ©nÃ©ficiaire peut cocher une ou plusieurs cases.

L'organisme bÃ©nÃ©ficiaire peut, en application de l'article L. 80 C du livre des procÃ©dures fiscales, demander Ã l'administration s'il relÃ¨ve de l'une des catÃ©gories d'organismes mentionnÃ©es aux articles 200 et 238 bis du code gÃ©nÃ©ral des impÃ´t.

Il est rappelÃ© que la dÃ©livrance irrÃ©guliÃ¨re de reÃ§us fiscaux par l'organisme bÃ©nÃ©ficiaire est susceptible de donner lieu, en application des dispositions de l'article 1740 A du code gÃ©nÃ©ral des impÃ´t, Ã une amende fiscale Ã©gale Ã 25 % des sommes indument mentionnÃ©es sur ces documents.

(4) notamment : abandon de revenus ou de produits ; frais engagÃ©s par les bÃ©nÃ©voles, dont ils renoncent expressÃ©ment au remboursement

Date et signature

30 / 06 / 2025

A.S. LYON CALUIRE

Hand Ball

1, rue Garie

69300 CALUIRE et CUIRE